



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 décembre 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 1<sup>er</sup> décembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 décembre 2004

**Opération de Renouvellement Urbain - Quartier Tour-Chabot  
Gavacherie - Consultation pour la réalisation d'une étude de  
programmation sur Erna Boinot - Demande de subvention**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2004**

DELIBERATION D20040467

**AMERU**

**Opération de Renouvellement Urbain - Quartier Tour-Chabot  
Gavacherie - Consultation pour la réalisation d'une étude de  
programmation sur Erna Boinot - Demande de subvention**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La friche Erna Boinot et ses abords ont fait l'objet en 2003 d'une étude de faisabilité menée par l'équipe d'architectes TRIADE, en terme d'analyse et de quantification des potentiels de développement.

Par la suite les études de définition menées dans le cadre du projet de rénovation urbaine par l'équipe Gilles Rousseau ont mis l'accent sur le nécessaire désenclavement du secteur, les liens visuels et fonctionnels à traiter avec l'environnement, l'accroche au réseau viaire existant et celui qui découlera des principes d'aménagement édictés. Le champ d'investigation s'est élargi pour intégrer le fonctionnement des entités riveraines, le lien avec le centre ville, les opportunités liées à la Sèvre, le développement des modes de déplacements doux.

Les options prises au départ de renouvellement des fonctions urbaines dans le quartier de la Gavacherie, de création d'un nouveau pôle de centralité avec l'implantation de structures associatives, de la maison communale de la citoyenneté (MCC), d'activités économiques et d'artisanat ont été confirmées et prises en compte. La démolition d'une grande partie des bâtiments, vétustes et peu fonctionnels, est envisagée pour faire place à des constructions nouvelles plus adaptées aux besoins recensés (tertiaire, artisanat).

Par ailleurs deux équipements municipaux, le Relais d'Assistantes Maternelles et la crèche « Aquarelle » jouxtent la friche Erna Boinot. Des évolutions y sont souhaitables et pourraient être prises en considération dans un projet global de recomposition.

Aussi, afin de prendre en compte l'ensemble de ces données, une étude de programmation, qui portera sur la restructuration de la friche Erna Boinot avec un périmètre de réflexion élargi aux entités riveraines, est nécessaire et constitue un préalable indispensable à la mise en place d'une opération cohérente avec son environnement et coordonnée avec le projet de rénovation urbaine. Estimée à environ 47 840 € TTC, elle fera l'objet d'une consultation pour désigner l'équipe de programmistes qui en aura la charge et d'un cofinancement de l'Etat à hauteur de 20 000 € et ce, au titre des actions urgentes retenues par l'ANRU

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Valider le principe de cette étude de programmation et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter la subvention auprès de l'Etat en référence aux actions anticipées sur 2004 (ANRU).

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**